

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDCT 216 Subvention à l'association Egalité (15e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association Egalité ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Egalité (15e), pour le projet « Mise en place d'un local permanent pour un accueil des femmes en milieux populaires (23301 / 2014_07739).

Article 8 : Une dépense correspondant à 1 000 €, sera imputée chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.